

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 08 Date de dernière mise à jour: 18.02.21 PAGE 1 de 8
--	--	---

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE:

1.1. Identificateur du produit: BactiScrub

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit: Savon antiseptique pour la peau saine, en base à Chlorhexidine à 4%

Enregistrement du produit dans le ministère de santé espagnol :

N° du Registre AEMPS: 828-DES

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: VESISMIN S.L. C/Lluçà, 28 5^o – 08028 Barcelone (Espagne).
vesismín@vesismín.com

Téléphone: +34 934 095 301

Fax: +34 933 396 628

1.4. Téléphone d'urgence: +34 934 095 301 (disponible pendant les heures de bureau)

N° Orfila (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon Règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

IRRITATION OCULAIRE. Catégorie 1 (H318)

AQUATIQUE AIGUË. Catégorie 1 (H400)

CHRONIQUE AQUATIQUE. Catégorie 2 (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage : selon Règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: DANGER

Mentions de danger:

- Provoque des lésions oculaires graves (H318)
- Très toxique pour les organismes aquatiques (H400)
- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H411)
- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement (EUH 401)

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 08 Date de dernière mise à jour: 18.02.21 PAGE 2 de 8
--	--	---

Conseils de prudence:

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305 + P351+P338)
- Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin (P337+P313)
- Éviter le rejet dans l'environnement (P273)
- Recueillir le produit répandu. (P391)
- Éliminer le contenu/réceptacle en conformité avec les réglementations locales (P501)

2.3. Autres dangers

Dans les conditions habituelles d'utilisation commerciale ou industrielle, il ne présente aucun risque pour la santé humaine ou environnementale.

PBT : Le produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Substance/Mélange: Mélange

Composants dangereux:

Ingredients	N° CAS	N° EC	Classification** 1272/2008	Conc. (%)
Gluconate de chlorhexidine*	18472-51-0	242-354-0	Eye Dam. 1: H318 Aquatic Acute 1: H400	4%
Eau et autres excipients	-	-		Csp. 100% (Eau > 80%)

* Nom EU : acide D-gluconique, composé avec N,N'-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tetraazatetradecanodiamidine (2:1)

** Le texte complet des phrases H indiquées dans cette Section sont décrites sous la Section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Mesures de premiers secours:

Ingestion: (*) Rincer la bouche et requérir immédiatement une aide médicale. Si le patient est conscient, lui donner de l'eau à boire.

Inhalation: Déplacer la victime dans une atmosphère non contaminée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Laisser la victime au repos et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Laver à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer irritation oculaire

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 08 Date de dernière mise à jour: 18.02.21 PAGE 3 de 8
--	--	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical : Traitement symptomatique.

Contact avec la peau: Ne provoque pas d'irritation importante ou bien prolongée par contact avec la peau. Ne provoque pas des effets secondaires systématiques avec le contact ou l'absorption à travers la peau.

Éviter le contact avec les yeux, oreille moyenne (risque de perforation du tympan si le produit arrive en grandes quantités dans le conduit externe avec possibilité de surdit  neurosensorielle) et m niges.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction ad quats: Eau pulv ris e, CO₂, poudre chimique s che, et mousse. Retirer les containers du feu ou les refroidir avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers r sultant de la substance ou du m lange

Risques extraordinaires d'incendie/explosion: Si le produit est surchauff , il peut d composer et former des vapeurs toxiques, incluant des oxydes de carbone et d'azote, et des composants contenant du chlore.

Mesures sp ciales: R unir l'eau utilis e contre les incendies pour son  limination post rieure. L' limination doit  tre effectu e conform ment   la legislation, autonome ou nationale. Contenir l'effluent et l'emp cher de p n trer dans les  gouts et les cours d'eau. Contenir les marchandises et les mat riaux utilis s dans la lutte contre les incendies.

5.3. Conseil aux pompiers

Equipe ment de protection sp cial pour le personnel de lutte contre l'incendie: V tements de protection int grale et un appareil respiratoire ( quipe ment autonome de respiration).

6. MESURES   PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Pr cautions individuelles,  quipe ment de protection et proc dures d'urgence

Pr cautions individuelles: En cas de rejets industriels du liquide, assurer la protection personnelle (voir la section 8). Le personnel non autoris  doit rester  cart  de la zone du versement.

6.2. Pr cautions pour la protection de l'environnement

Retirer le produit avec un mat riau absorbant (sable, terre ou autre mat riel absorbant ad quat). Les rassembler dans un conteneur en plastique pour l' limination dans les endroits appropri s. L' limination doit  tre effectu e en accord avec la legislation locale autonome ou nationale. Ventiler la zone et nettoyer une fois termin e la collecte des d versements.

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 08 Date de dernière mise à jour: 18.02.21 PAGE 4 de 8
--	--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthode de nettoyage: Ne pas déboucher dans les égouts ou dans l'environnement. Retirer le produit avec un matériau absorbant (sciure de bois, la tourbe ou liant chimique). Entreposer le produit dans des récipients pouvant être fermés. Nettoyer le sol et tous les objets avec ce matériau, à l'aide d'un chiffon humide. Recueillir également les produits de nettoyage et les déposer dans des conteneurs qui peuvent être verrouillés. Ventiler la zone et nettoyer une fois terminée la collecte des déversements.

6.4. Référence à d'autres sections : Pour les équipements de protection personnelle recommandés, voir section 8. Pour des considérations d'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation: Prendre des mesures nécessaires pour éviter les éclaboussures dans les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Les conteneurs doivent être stockés en polyéthylène de haute densité ou en PET. Tenir loin de la lumière du soleil et d'autres sources de chaleur ou d'ignition. Maintenir le récipient bien fermé et le conserver dans un endroit frais, bien aéré. Conserver uniquement dans son contenant original. N'entreposez pas à des températures supérieures 25 °C. Éviter la congélation.

7.3. Usage final spécifié : Identifié dans la section 1.2.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Non applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition: Éviter les déversements, contact avec les yeux et de l'ingestion.

Équipement de protection individuelle: Produit destiné à son utilisation sur la peau. En cas d'utilisation professionnelle du liquide, la nécessité d'équipement de protection personnelle doit se baser sur le risque dans le lieu de travail pour l'utilisation particulière. Éviter le contact les yeux, au moyen de lunettes de sécurité PPE en accord avec les normes Européennes (EN). Consulter les fabricants pour les temps.

9. PROPIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 08 Date de dernière mise à jour: 18.02.21 PAGE 5 de 8
--	--	---

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence: Gel liquide transparent rose

Odeur: caractéristique

pH: 4.5 – 6.5 (20 °C)

Inflammabilité: Non inflammable

Pression de vapeur: non disponible

Densité spécifique : 0.8 – 1.2 g/ml

Solubilité dans l'eau: Soluble à 100% (20 °C)

Coefficient de partition : non disponible

Température d'auto-ignition : non applicable

Température de décomposition : non disponible

9.2. Autres informations

Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Maintenir à l'écart de la chaleur et de la lumière du soleil. Maintenir à l'écart des flammes et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des agents oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Stable sous les conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne présente pas.

10.4. Conditions à éviter

Non applicable.

10.5. Matières incompatibles

Matériels à éviter: Étant donné le caractère cationique des sels de Chlorhexidine, celles-ci sont chimiquement incompatibles avec des composés anioniques. Maintenir éloigné des sulfates, borates, des bicarbonates, des chlorures.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou décomposition thermique diffuse des fumées toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit n'a pas été testé toxicologiquement. Sur la base des effets connus des ingrédients, le produit est classé quant à ses effets pour la santé humaine comme il suit.

Toxicité aiguë. Non classé comme nocif par ingestion, en contact avec la peau ou inhalation.

Corrosion/Irritation : Non classifié comme corrosif ou irritant

Sensibilisation: On n'a pas identifié des ingrédients avec des propriétés sensibilisantes.

Toxicité à doses répétées: l'exposition répétée sur la peau peut causer dermatite de contact

Pouvoir cancérogène/mutagénicité/toxicité pour la reproduction : pas

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 08 Date de dernière mise à jour: 18.02.21 PAGE 6 de 8
--	--	---

d'information disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité:

Contient une substance (digluconate de chlorhexidine) qui peut être toxique pour les organismes aquatiques, mais à la concentration à laquelle elle se trouve dans le mélange, elle n'est pas considérée toxique.

Digluconate de clorhexidine (IAT – concentré):

Toxique pour les poissons, les daphnies et les algues. LC50 (poisson, 48h) = 13,4 mg/l. EC50 (Daphnie magna, 48h) = 0.087 mg/l. EC50 (Algues, 72h): 0,081 mg/l

12.2. Persistance/dégradabilité:

le produit contient une substance (digluconate de chlorhexidine) qui n'est pas rapidement biodégradable.

12.3. Bioaccumulation: pas d'information disponible

12.4. Mobilité: pas d'information disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPVP : information non disponible

12.6. Autres effets : non disponible

13. CONSIDÉRATION RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement de résidus :

En cas d'utilisation industrielle à une grande échelle, le liquide doit être éliminé par incinération. Ne pas verser dans des rivières ou des drainages. L'élimination doit être effectuée en accord avec les règlements nationaux et locaux.

Dans l'industrie, les résidus chimiques sont éliminés comme résidu spécial, et son élimination est régie selon réglementation européenne. On recommande de contacter avec les autorités et les entreprises de gestion d'élimination de résidus.

Les conditions européennes générales se trouvent dans la Directive 2008/98/CE relative aux déchets.

14. TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Substance liquide potentiellement dangereuse pour l'environnement, n.e.p. (contient Digluconate de Chlorhexidine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 08 Date de dernière mise à jour: 18.02.21 PAGE 7 de 8
--	--	---

14.5. Dangers pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Pour le transport routier (ADR), la disposition spéciale 375 est utilisée (ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage intérieur ou individuel de 5 litres ou moins pour les liquides ou de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumises à toute autre disposition de l'ADR).

Pour le transport maritime (OMI), la disposition spéciale 2.10.2.7 est également utilisée pour les conteneurs de 5 litres.

Pour le transport aérien (IATA), la disposition A197 est utilisée pour la même raison.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

La présente fiche de données de sécurité et en accord avec le Règlement (CE) n° 1907/2006, 453/2010 et 830/2015.

Législation européenne: Règlement (CE) n° 1272/2008

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : ne requiert pas.

L'information pour la sécurité et la santé portée sur l'étiquette de ce produit est en accord avec la réglementation de l'Union Européenne.

16. AUTRES INFORMATIONS

Autre information : Le texte indiqué montre les modifications depuis la dernière révision.

Texte complet des indications de danger auxquelles se réfèrent les sections 2 et 3 :

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils relatifs à la formation :

Le produit doit être manipulé par personnel spécialisé, en suivant les indications du fabricant.

Les modifications depuis la dernière version se réfèrent à l'adéquation du format et contenu du Règlement 453/2010.

Classification du mélange selon Règlement CE 1272/2008.

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 08 Date de dernière mise à jour: 18.02.21 PAGE 8 de 8
--	--	---

Vesismin S.L. donne ces informations de bonne foi. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ce document n'est qu'un guide de bonne manipulation du produit par un opérateur correctement formé. Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Vesismin S.L. ne fournit aucune déclaration ou garantie, exprimée ou implicite, incluant sans limitations aucune garantie marchande, aucune adéquation à un usage spécifique des informations sus nommées ou du produit auquel elles se rapportent. En conséquence, Vesismin S.L. ne sera tenue pour responsable de dommages résultants de l'utilisation ou de la confiance en ces informations.